

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 juin 1999
Français
Original: espagnol

Cinquante-quatrième session

Points 64 b) et 76 b) de la liste préliminaire*

Réduction des budgets militaires : information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires

Désarmement général et complet :
transparence dans le domaine des armements

**Lettre datée du 21 juin 1999, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Argentine et du Chili
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration signée par les Présidents de l'Argentine et du Chili le 16 février 1999 à Ushuaia (Argentine) à l'occasion du centenaire de la rencontre entre les Présidents Roca et Errázuriz au détroit de Magellan (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 64 b) et 76 b) de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Argentine
(*Signé*) Fernando E. **Petrella**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Chili
(*Signé*) Juan **Larraín**

* A/54/50.

Annexe

Déclaration présidentielle conjointe sur le renforcement de la confiance et de la sécurité

1. Dans une atmosphère solennelle, les Présidents de la République argentine, Carlos Saúl Menem, et de la République du Chili, Eduardo Frei Ruiz-Tagle, se sont rencontrés à Punta Arenas et à Ushuaia les 15 et 16 février 1999 afin de commémorer la rencontre historique, un siècle plus tôt, entre leurs prédécesseurs, les Présidents Julio A. Roca et Federico Errázuriz Echaurren, qui par leur esprit visionnaire ont inauguré de nouvelles relations d'amitié entre l'Argentine et le Chili. Cette rencontre a, entre autres faits notables, ouvert la voie à la signature des Pactes de mai 1902, premiers accords de limitation des armements.

2. Dans ce contexte, les deux chefs d'État ont réaffirmé leur engagement de préserver, renforcer et développer les liens de paix inaltérables et d'amitié perpétuelle entre l'Argentine et le Chili, engagement consacré par le Traité de paix et d'amitié de 1984 qui a des retombées positives sur tous les aspects des relations entre les deux pays au seuil du XXI^e siècle. Pour témoigner de leur engagement, les Présidents ont rendu hommage au cardinal Antonio Samoré, qui a contribué au rapprochement des deux pays en inaugurant un monument à sa mémoire.

3. Ils ont également réaffirmé la volonté de l'Argentine et du Chili de défendre leurs intérêts communs dans l'Antarctique, de partager une même vision de l'avenir et de renforcer dans ses grandes lignes leur coopération dans cette région.

4. Les chefs d'État ont noté que les propositions formulées dans la Déclaration présidentielle conjointe de 1991, en vue de consolider la paix conformément à la volonté des populations, auguraient bien des relations entre les deux pays au XXI^e siècle. À cet égard, ils ont souligné l'importance de la Déclaration conjointe de Buenos Aires du 15 décembre 1998 et de la Déclaration adoptée à l'occasion de la signature de l'Accord qui précise la délimitation des frontières entre le mont Fitz Roy et le pic Daudet, en date du 16 décembre 1998. Dans ce contexte, ils se sont de nouveau félicités des progrès accomplis dans l'application des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité entre les deux pays et ont insisté sur l'excellence de la coopération et du dialogue entre les forces armées de la République argentine et de la République du Chili. Ils se sont réjouis en particulier des progrès réalisés dans le cadre des réunions bilatérales entre les Chanceliers et les Ministres de la défense tenues à Zapallar en juillet 1997 et à Campo de Mayo en juin 1998, qui ont contribué au renforcement de la coopération bilatérale et à l'harmonisation des positions des deux pays dans les domaines de la sécurité et de la défense, en orientant et en stimulant les activités de consultation et de coordination menées dans le cadre tant du Comité permanent de sécurité que du mécanisme de consultation entre les états-majors des forces armées.

5. Les Présidents ont réaffirmé leur volonté de veiller à ce que leurs gouvernements donnent suite aux mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité prévues par les accords conclus lors des Sommets de Miami et de Santiago et aux progrès accomplis dans le cadre des conférences des ministres de la défense des Amériques et des conférences consacrées au renforcement de la confiance et de la sécurité. En outre, ils ont souligné l'importance de la Déclaration politique de juillet 1998 faisant des États du Mercosur ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone de paix, pour l'intégration et le dialogue au niveau régional.

6. Les deux chefs d'État sont convenus de continuer à favoriser les initiatives visant à renforcer la confiance et la sécurité tant au niveau bilatéral qu'au niveau régional, mettant l'accent sur l'idéal qui les inspire et la contribution qu'elles apportent à la paix et à la sécurité

internationales. Dans cette optique, ils ont reconnu qu'il importait de continuer à communiquer des informations au Registre des armes classiques des Nations Unies.

7. Les Présidents ont souligné qu'il avait été bénéfique de faire connaître les politiques de leurs pays en matière de défense par la publication du Livre de la défense au Chili et par l'adoption de lois et les déclarations présidentielles sur la question en Argentine. Dans ce contexte, ils ont tenu à mettre l'accent sur l'importante décision prise d'un commun accord par leurs gouvernements d'inviter la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à élaborer un projet de méthodologie normalisée commune pour l'évaluation des dépenses de l'Argentine et du Chili dans le domaine de la défense et de demander aux autorités compétentes de leurs pays d'adopter les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre dans les meilleurs délais le projet de la CEPALC, convaincus que cette initiative incitera les autres pays de la région à faire de même.

8. En signant cette déclaration commémorant la «rencontre du détroit de Magellan», les Président Menem et Frei ont exprimé le voeu que l'esprit de transparence et de profonde amitié sur lequel elle repose continue de se développer et se traduise en action, rapprochant toujours plus les Argentins et les Chiliens.

9. Signé à Ushuaia (République argentine) le 16 février 1999.

Le Président de la République argentine
Carlos Saúl **Menem**

Le Président de la République du Chili
Eduardo Frei **Ruiz-Tagle**